



Dois-je rendre un cadeau ?

Par **josy39**, le **16/05/2012 à 13:07**

Bonjour, mon ex-ami m'a offert une bague d'une valeur de 700 €, il y a 2 ans pour Noël, la facture est à son nom, il a rompu et me réclame le cadeau en déposant plainte. Que dois-je faire, quel sont mes droits, suis-je obligé de le restituer ? merci

Par **amajuris**, le **16/05/2012 à 14:11**

bjr, comme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler. la jurisprudence considère qu'un bijou donné avec une intention libérale (c'est à dire un cadeau) n'a pas à être restitué sauf s'il s'agit d'un bijou de famille. donc vous n'avez pas à rendre ce cadeau, d'ailleurs cela m'étonnerait qu'il ait déposé plainte et surtout pour quelle infraction pénale. s'il persiste à vous faire croire qu'il a déposé plainte, dites que vous en attendez les suites. cd